

Régime d'avantages sociaux

Plan de débits préautorisés



Ajoutez de la prévisibilité à votre budget. Souscrivez à des **paiements mensuels**.

Veillez retourner ce formulaire dûment complété par courriel, télécopieur ou courrier à l'AABC/Financière des avocates et avocats, accompagné d'un **spécimen de chèque personnalisé**.

Courriel : service@financieredesavocats.ca

Télécopieur : 1 (866) 792-5276

Adresse postale : AABC/Financière des avocates et avocats, 5, Avenue Park Home, bur. 500, North York, (Ontario) M2N 6L4

Votre autorisation et votre spécimen de chèque doivent être reçus au moins **10 jours avant** votre premier débit préautorisé.

Autorisation de paiement

J'autorise/Nous autorisons l'AABC/Financière des avocates et avocats à effectuer des prélèvements automatiques de mon/notre compte bancaire le premier jour ouvrable du mois ou aux environs pour les primes d'assurance dues conformément aux conditions que j'ai/nous avons convenues avec l'AABC/Financière des avocates et avocats jusqu'à ce qu'un avis écrit contraire soit donné. Si la prime change, l'AABC/Financière des avocates et avocats est autorisée à modifier le montant des prélèvements préautorisés au besoin pour administrer mon/notre contrat d'assurance. **Je renonce/Nous renonçons au droit de recevoir tout autre avis relatif au montant et à la date de chaque prélèvement automatique de mon/notre compte.** Si l'institution financière ne procède pas à un prélèvement automatique la première fois qu'il est présenté pour paiement, l'AABC/Financière des avocates et avocats peut tenter de prélever ce paiement à nouveau dans les 30 jours. L'AABC/Financière des avocates et avocats se réserve le droit de modifier le mode de paiement à tout moment. Tous les prélèvements ponctuels ou automatiques de mon/notre compte bancaire seront traités comme des retraits d'entreprises tels que définis par l'Association canadienne des paiements dans la Règle H-1. J'aviserai/Nous aviserons l'AABC/Financière des avocates et avocats par écrit de tout changement relatif aux renseignements du compte bancaire ou d'instructions de résiliation de cette autorisation 10 jours avant la prochaine date de prélèvement. Je comprends/Nous comprenons que l'annulation de ce plan de débits préautorisés peut entraîner la perte de la couverture d'assurance à moins que l'AABC/Financière des avocates et avocats ne reçoive une autre forme de paiement. Tout remboursement de prime versée en vertu de cette autorisation sera fait au titulaire de la police.

Si vous avez des questions au sujet des prélèvements automatiques sur votre compte bancaire, veuillez communiquer avec l'AABC/Financière des avocates et avocats en composant le 1 (888) 444-5159, en envoyant un courriel à service@financieredesavocats.ca ou en écrivant à l'Équipe Expérience Client à l'adresse suivante : L'AABC/Financière des avocates et avocats, 5, Avenue Park Home, bur. 500, North York, (Ontario) M2N 6L4.

Je garantis/Nous garantissons que toutes les personnes dont la signature est requise pour ce compte bancaire ont signé la présente entente.

Nom de la cabinet assurée _____ Numéro de compte de l'AABC/Financière des avocates et avocats _____ Date (JJ/MM/AAAA) _____

Adresse postale : Rue/N° d'app. _____ Ville _____ Province/Territoire _____ Code postal _____

Numéro de téléphone _____ Télécopieur (le cas échéant) _____ Courriel _____

Nom du titulaire du compte bancaire _____ Nom du titulaire conjoint du compte bancaire (le cas échéant) _____

Signature du titulaire du compte bancaire _____ Signature du titulaire conjoint du compte bancaire (le cas échéant) _____

Vous avez droit à certains recours si un prélèvement n'est pas conforme à cette entente. Par exemple, vous avez le droit de recevoir un remboursement pour tout prélèvement non-autorisé ou non conforme à la présente entente de débits préautorisés. Pour plus de renseignements sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site paiements.ca.